

<https://www.snetap-fsu.fr/ATLS-Conges-de-formation-professionnelle-2025-2026.html>



ATLS : Congés de formation professionnelle 2025-2026

- Métiers - TFR-ATFR - Carrière, rémunération, conditions de travail -

Date de mise en ligne : mercredi 19 mars 2025

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH88/bandeau_e_lan_commun-5-41345.png

La note de service concernant les demandes de congé formation pour l'année 2025-2026 pour les personnels affectés dans l'enseignement technique agricole public est parue

Le nombre de congé formation alloué est de 5 pour les personnels titulaires Administratifs, Technicien·nes, Santé 2024/2025.

La date limite d'envoi des dossiers de candidature est reportée au 31 mars 2025 suite à notre intervention auprès de l'administration.

Voici le rectificatif :

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Rectificatif NDS Congés formation professionnelle titulaires

Nous vous conseillons de lire attentivement la note de service. Il faut remplir l'annexe 2 de la note de service et transmettre un dossier complet.

Précision concernant le traitement pendant le congé formation :

Le fonctionnaire qui bénéficie d'un congé formation perçoit le traitement afférent à l'indice auquel il est classé dans son corps d'origine ainsi que l'indemnité de résidence et, le cas échéant, le supplément familial de traitement, à l'exclusion de toute autre indemnité liée à l'exercice des fonctions. C'est à dire que le [RIFSEEP](#) n'est pas versé pendant la période.